

URB/20247/ : Demande de permis d'urbanisme pour Rénover certains éléments du bâtiment à rue suite à la présence d'une contamination de mэрule découverte au moment du début des travaux (mise en conformité permis 14/PFD/281719, réception provisoire des travaux le 01/03/2016) ; Rue du Méridien 22; introduite par Monsieur Cédric Bossut - Service Public Fédéral MOBILITE ET TRANSPORTS "BELIRIS" Rue du Gouvernement provisoire 9-15 à 1000 Bruxelles.

AVIS

Considérant que le bien concerné se trouve en zone d'habitation au plan régional d'affectation du sol arrêté par arrêté du gouvernement du 3 mai 2001 ;

Considérant que le projet tombe sous l'application de l'art. 207 §1.al4 du COBAT (bien à l'inventaire)

Considérant qu'il s'agit de la régularisation de travaux déjà exécutés ;

Considérant que ces travaux ont été rendus obligatoires par la découverte de mэрule dans les boiseries ;

Considérant que la cage d'escalier en bois a dû être remplacée par une structure en béton ;

Considérant que le remplacement est plutôt favorable d'un point de vue protection incendie ;

Considérant que même si on peut regretter la disparition d'éléments de valeur patrimoniale, d'un autre côté, le bâtiment présentera une meilleure sécurité d'un point de vue incendie, ce qui est particulièrement important au vu de la fonction du bâtiment ;

Considérant que la porte d'entrée sera remplacée par une porte en bois à l'identique ;

Considérant que les transformations ne dénaturent pas l'immeuble d'un point de vue patrimoniale;

AVIS FAVORABLE (UNANIME)